Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le 04/09/2025
ID : 031-213101876-20250828-2025_081-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du **28 août 2025**
Acte n° **2025-081**

Absent(s) représenté(s) :
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme MARNAC a donné procuration à M. FÉDOU
Mme MONTES a donné procuration à M. PILET
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN
Mme STEMER a donné procuration à Mme BEAUFORT
M. BARBA a donné procuration à Mme SIMÉON
M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. LERAT a donné procuration à M. BAË
M. MAILHÉ a donné procuration à Mme ROUER

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	24
procurations :	9
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Date de la convocation : 21 août 2025

Thème : 7.5 – SUBVENTIONS

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2025 à l'Association des Retraités de Fonsorbes (ARF)

Vu la délibération 2025-021 en date du 03/04/2025 de la commune de Fonsorbes attribuant des subventions aux associations et organismes pour l'année 2025.

Vu le Dossier Unique (DU) de demande de subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2025 de l'Association des retraités de Fonsorbes.

Mme la Maire expose que l'Association des Retraités de Fonsorbes (ARF), exclue du champ d'application des clés de répartition, a déposé un dossier unique de demande de subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2025. L'ARF explique qu'afin de respecter la réglementation « Incendie » lors de leurs manifestations dans la salle du Trépadé ou la salle Duffaut, il leur faut engager des prestataires privés. Ceci conduit à un coût supplémentaire qui impacte les finances de l'association. Vu que le nombre d'adhérents a augmenté et vu que la subvention de fonctionnement est restée identique à 1 500 € de 2019 à ce jour, l'ARF demande une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2025 de 1 000 €.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider cette subvention de fonctionnement complémentaire de 1 000 € pour l'année 2025 à l'Association des Retraités de Fonsorbes (ARF).

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : accorde une subvention de fonctionnement complémentaire de 1 000 € pour l'année 2025 à l'Association des Retraités de Fonsorbes (ARF).

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le 04/09/2025
ID : 031-213101876-20250828-2025_081-DE

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 août 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 août 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le - 4 SEP. 2025